

**MON OBJECTIF :**  
**J'INTÈGRE LA RESSOURCE DE MON CHOIX DÈS QUE MA SITUATION LE PERMET**

**1. J'apprends à gérer les différents volets de ma vie en appartement**

**1.1 J'ai une planification budgétaire saine**

Le Centre Jeunesse me verse deux formes de soutien financier

1) Une allocation de 70\$ hebdomadaire (10\$ par jour de présence) : cette allocation est pour répondre à mes besoins de base, je réparties mon allocation hebdomadaire de la façon suivante :

- épicerie : 45\$
- passe métro/bus mensuelle : variant selon les tarifs en vigueur
- buanderie : 4,00\$ si nécessaire
- ligne téléphonique: 3,00\$
- pharmacie, urgence, dette, cellulaire : selon le besoin

2) Une allocation de dépense personnelle de 5\$ quotidienne par jour de présence. Cette allocation est pour me constituer des épargnes en vue de mon intégration en appartement. Le 35\$ hebdomadaire sera directement déposé dans un compte en fidéicommis. Pour simuler le coût d'un appartement, je devrai aussi économiser à travers mon salaire. Cette somme devrait s'approcher de 40% de mes revenus déposés aussi en économie.

Si j'ai d'autres revenus (emploi, stage, rentes, bourse, etc.), je l'ajoute à mon budget global. Je peux alors augmenter mes postes budgétaires actuels ou en ajouter d'autres tels que : épargne, cellulaire, vêtements, soin de beauté, restaurant, internet, photocopie et argent de poche. Pour utiliser mon argent de façon optimale, je prends un **maximum de 30\$ pour mon argent de poche**. Pour tous mes achats, je dois rapporter une facture sauf pour mon argent de poche.

*Note : Le montant cumulé en économie servira **pour ton projet de vie à 18 ans** (achat de mobilier, dépôt pour le paiement du premier loyer, installation Bell ou Hydro-Québec, carte d'épicerie, bon d'épargne, etc.). Tu dois remettre des reçus pour chaque tranche d'argent (remise sous forme de chèque) afin de recevoir un nouveau chèque. En cours de séjour, tu pourrais prélever dans tes économies pour te supporter (perte de carte, carte opus, achat médicaments, frais scolaire...)*

Je **rembourse mes dettes** (frais de téléphonie, d'électricité, avance de fond, mesure de réparation, autre emprunt) dans ma planification budgétaire **hebdomadaire** selon mes revenus et mes besoins.

Je suis responsable de payer certains services publics, tels que ma **ligne téléphonique: téléphonie de base (3,00\$/sem.) et mon cellulaire**.

Notes :

- 1) Pour réduire tes dépenses et pouvoir ainsi économiser, tu ne peux faire installer des **services publics payants** (câble, internet, satellite).
- 2) Le paiement de ton cellulaire **doit être inclus dans ton budget** si les coûts sont réalistes
- 3) Un service d'accès à **internet t'est offert au bureau des éducateurs**. Ce service est gratuit et disponible seulement pour tes démarches prévues dans le programme d'apprentissage (recette, CV, trajet).
- 4) Un service de photocopie t'est offert gratuitement pour imprimer tes premières 10 copies de CV, ensuite tu peux faire tes impressions dans les centres d'emploi ou c'est gratuit, ou ailleurs ou c'est payant.

Je **contrôle ma consommation** d'électricité, d'eau chaude et de chauffage, car c'est un apprentissage que je dois faire en vue de mon intégration à mes 18 ans.

J'apprends à faire **des choix budgétaires éclairés et à les respecter**. Je discute avec mon éducateur de suivi **avant mes achats** de toutes dépenses et je les inclus dans mon budget. **Je remets mes factures pour justifier mes dépenses**.

J'apporte **mon bordereau de paye et mon compte bancaire mis à jour** à mon éducateur lorsqu'il m'en fait la **demande** afin que je développe des aptitudes en gestion.

**1.2 J'ai un régime de vie équilibré**

Afin d'avoir un rythme de vie stable et m'investir dans ma démarche, je suis **dans mon appartement à 22h00, il s'agit du couvre-feu. Deux soirs par semaine, soit la veille de mes jours de congé (généralement les vendredis et samedis)** je peux faire la demande d'entrer à **minuit ou de prendre une nuitée**<sup>1</sup>. Si ma demande est la **semaine**, ce privilège peut se prendre jusqu'à **23h00**.

Notes :

- 1) Ce **privilège** n'est accordé que si l'ensemble des règlements est respecté, que tes responsabilités sont faites et que tu n'as pas de reprise de temps à faire cette soirée.

<sup>1</sup> Définition de nuitée : Nuit passée à l'extérieur de la ressource.

## Code de vie : Appartements Supervisés Lucie Canuel, révisé 23-06-2017

Afin d'apprendre à prévoir mon temps, j'avise l'éducateur en présence de mon **intention de prendre une nuitée au plus tard à 21h30 le soir même et l'adulte qui est responsable de moi pour ma nuitée (doit être sur la liste autorisée) doit confirmer qu'il me prend sous sa responsabilité en téléphonant aux éducateur de son numéro de téléphone résidentiel avant 23h00.**

Si je travaille de nuit, il faut que j'aie un **temps de sommeil recommandé, soit 8h00.** Je demeure dans mon appartement pour une durée de **huit heures consécutives** soit à mon retour ou précédent ma nuit de travail (pas de visite).

Afin de répondre à mes besoins de base et d'avoir un régime de vie équilibré, je **me prépare à mon appartement quatre repas par semaine, qui contiennent des protéines et des légumes.** Lorsque mon repas est prêt, je viens le montrer au bureau.

Notes :

- 1) **La livraison de nourriture de restaurant et la cuisson de repas déjà cuisinés ne constituent pas un souper préparé.**
- 2) Les **restants** de repas plus complexe pourront être réutilisés pour une **2<sup>e</sup> fois (lasagne, pâté chinois)**
- 3) **Si tu n'as pas de restant, il te sera permis de faire un repas simple (rapide) par semaine (avec moins de préparation).**

Afin de manger en qualité et quantité suffisante, j'achète un minimum de **45,00 \$ par semaine de nourriture, factures à l'appui** (aucun produit d'entretien, cigarettes, etc.).

### 1.3 Je m'habille selon les saisons et j'entretiens mes vêtements

Afin d'entretenir adéquatement mes vêtements et pour une question de salubrité, je **lave mon linge toutes les semaines.**

Notes :

- 1) *Un service de buanderie sur place est offert pendant une période maximale de 3 mois.*
- 2) *Dès que tu es prêt ou au maximum au bout de trois mois, tu devras effectuer ton entretien à la buanderie du quartier ou dans ton réseau.*
- 3) *Tes vêtements doivent être convenables : On ne doit voir aucun sous-vêtement, la mi-cuisse et le ventre doivent être couverts, pas de ports de bandeaux ou de bijoux représentant une appartenance à un groupe, ou qui prône la violence, le sexisme, la pornographie ou la consommation.*

Afin de prévoir mes achats de vêtements dans ma planification budgétaire, à chaque **changement de saison, j'évalue mes besoins et je planifie mes achats.**

### 1.4 Je prends soin de mon appartement

Afin que mon appartement soit salubre, j'en **fais l'entretien en tout temps.**

Notes :

- 1) *Une grille de **vérification-ménage** est remplie chaque **mardi 20h30** et elle t'est remise. Tu dois faire les correctifs **avant le lendemain 20h30.***
- 2) *Tu mets **ta poubelle et ton recyclage à l'avant de l'immeuble chaque semaine** et tu la récupères la même journée.*
- 3) *Une deuxième vérification-ménage pourrait s'ajouter le vendredi au besoin*
- 4) *Tu **ne peux ni peindre ni clouer** dans ton appartement (seule la gommette est autorisée)*
- 5) *Chaque **printemps**, nous te demandons de faire le **grand ménage** de ton appartement.*
- 6) *À ton **départ**, tu laisses ton **appartement propre.***

### 1.5 J'achète mon trousseau

Afin de faciliter mon intégration dans la ressource, j'achète mon trousseau avant d'arriver aux Appartements Supervisés et au besoin je le complète dans les premières semaines de mon arrivée.

### 1.6 Je respecte l'environnement : les lois, mon ordonnance, les règlements et les normes de société

Afin d'acquiescer les aptitudes et les habiletés durant mon séjour, je **participe à ma démarche de réadaptation** en collaborant :

- à l'établissement des objectifs et la révision de mon plan d'intervention :
- en rencontrant ma personne autorisée, mon éducateur de suivi et tous spécialistes qui me supportent dans ma démarche d'autonomie et qui de donne rendez-vous
- en collaborant dans le programme d'apprentissage des Appartements supervisés.
- *en respectant les ententes prises et les règlements*
- *en acceptant de déménager d'appartement au besoin*

Afin que je respecte mes mesures légales et parce que je comprends qu'on doive me supporter dans l'établissement d'un cadre, je réponds aux consignes de ma personne autorisée pour inscrire de nouveaux contacts sur ma liste : autorisation des parents, autorisation de la personne autorisée. J'**avise** l'éducateur en présence de l'**arrivée** et du **départ** de mes **visiteurs**, ou ils peuvent le faire eux-mêmes.

Notes :

- 1) *Ce sont ces personnes qui seront autorisées à te visiter et chez qui tu pourras aller en visite*
- 2) *La **liste de contact** contient le nom complet, l'adresse et le numéro de téléphone et l'âge.*

## Code de vie : Appartements Supervisés Lucie Canuel, révisé 23-06-2017

<p>3) Ces personnes doivent avoir 12 ans et plus s'ils sont de ta famille</p> <p>4) Ces personnes doivent avoir 16 ans et plus d'ils sont des amis</p> <p>5) Une <b>carte d'identité</b> sera demandée lors des premières visites avec les coordonnées complètes (adresse, no téléphone, date naissance).</p> <p>6) Des <b>appels et des visites de contrôle</b> pourraient être faits.</p> <p>7) Tu peux recevoir tes visiteurs entre <b>9H00 et 22H00 la semaine</b></p> <p>8) Tu peux faire la demande de recevoir tes visiteurs <b>jusqu'à minuit les vendredis et samedis ou 23H00 en semaine</b>. Ce <b>privilège</b> n'est accordé que si l'ensemble des règlements est respecté, que tu as fait tes responsabilités et que tu n'as pas de reprise de temps à faire cette soirée. Ce privilège remplace une nuitée.</p>
<p>Afin de respecter mes mesures légales et de faire appliquer la responsabilité parentale, j'ai obtenu l'autorisation de mon éducateur de suivi, de ma personne autorisée et de mes parents si je veux aller dormir à l'extérieur (nuitée).</p> <p>Notes :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) Un <b>registre</b> sera alors constitué et il devra contenir <b>toutes les coordonnées</b> : le nom complet, l'adresse et le numéro de téléphone et la date de naissance.</li><li>2) Le règlement permet <b>un maximum de deux nuitées par semaine</b>.</li><li>3) Ce <b>privilège</b> n'est accordé que si l'ensemble des règlements est respecté, que tu as fait tes responsabilités et que tu n'as pas de reprise de temps à faire cette soirée.</li><li>4) Tes nuitées doivent être confirmées avant 23h00 par l'adulte qui te prend sous sa responsabilité.</li></ol>
<p>Afin de limiter le nombre de personnes dans mon appartement, chaque appartement ne peut recevoir plus de deux invités à la fois.</p> <p><b>Afin de m'assurer que mes visiteurs respectent les normes en vigueur, je suis toujours présent dans mon appartement lorsque je reçois mes visiteurs.</b></p> <p>Notes :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) <b>Tu es responsable des faits et gestes de tes invités.</b></li><li>2) Tes visiteurs ont accès au salon, cuisine et salle de bain seul (chambre interdite)</li><li>3) Tes visiteurs et toi-même devez <b>demeurer habillés et éveillés en tout temps.</b></li><li>4) <b>Afin de faire respecter le contexte du placement en « centre de réadaptation », tu ne peux recevoir à coucher tes visiteurs.</b></li></ol>
<p>Par mesure de sécurité, je permets aux éducateurs d'entrer dans mon appartement en tout temps (même la nuit).</p> <p>Notes :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) La politique concernant le respect de l'intimité prévoit que <b>l'éducateur frappe à la porte</b>. Tu viens ouvrir. S'il n'y a pas de réponse, l'éducateur entrera. S'il s'agit d'une <b>visite de contrôle, l'éducateur entrera sans aviser.</b></li><li>2) Afin de prévenir les allergies et contribuer à la salubrité des lieux, tu ne peux <b>avoir d'animaux</b>, seuls les poissons sont tolérés.</li><li>3) Tu t'assures d'avoir des <b>ampoules</b> dans tes luminaires et une <b>pile</b> dans tes détecteurs de fumée.</li></ol>

### 1.7 Je respecte les autres jeunes et les intervenants

<p>Afin d'être respectueux des autres, ma <b>musique et mon bruit ne doivent pas s'entendre</b> à l'extérieur de mon appartement et je dois respecter la quiétude de mes colocataires.</p>
<p>Afin de respecter les autres, je les <b>traite sans discrimination, je respecte leur intimité, leur bien-être, leurs biens, leur intégrité et leur développement</b>. Je <b>n'entre pas dans leur chambre</b> à moins d'y avoir été invité et que la <b>personne soit présente</b>. Je ne dors pas dans leur lit, je demeure habillée en tout temps, sauf dans la salle de bain lorsque je suis seule et que la porte est barrée. Dans le cas d'un <b>conflit, j'en parle directement à la personne</b> et je prends <b>des ententes</b>. Dans le cas d'une <b>difficulté majeure, je participe à la médiation</b> animée par les éducateurs.</p> <p>Si j'emprunte des effets aux autres, j'ai leur permission et je leur remets dans le même état.</p>

### 1.8 J'ai des comportements sécuritaires

<p>Afin d'éviter de me retrouver en possession d'articles de recel, j'entrepose dans mon appartement que du <b>matériel qui m'appartient</b>.</p>
<p>Afin de prévenir des blessures graves et des risques d'incendie, je ne fais <b>pas de friture</b> dans une marmite ou avec une friteuse.</p>
<p>Afin d'être respectueux et sécuritaire, je <b>ne prête pas mes clés et je n'en fais pas faire de copie</b>.</p>
<p>Afin de respecter la Loi sur le tabac, je ne <b>fume pas à l'intérieur</b> (escalier avant, escalier de secours, appartement, balcons, bureau des éducateurs).</p> <p>Notes :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) La loi sur le tabac te demande ainsi qu'à tes visiteurs de <b>sortir dehors, au-delà d'un rayon de 9 mètres</b>.</li><li>2) La ressource te demande de sortir avec un <b>cendrier</b> ou de mettre tes mégots dans le <b>pot</b> prévu à cet effet</li><li>3) Tu peux aller fumer entre <b>8h30 et minuit</b>, 1h00 la fin de semaine.</li></ol>
<p>Afin de développer rapidement des réflexes sécuritaires, je m'assure que <b>toutes mes fenêtres et mes portes d'appartement sont fermées et barrées</b> (toutes les serrures), et ce en tout temps.</p>
<p>Afin de développer rapidement des réflexes sécuritaires, lorsque je quitte mon appartement, je m'assure <b>d'avoir toujours mes clés en ma possession</b>.</p>

Notes :
1) <i>Un <b>dépôt de 25 \$</b> à l'admission est exigé pour le remplacement des clés perdues ou non remises au départ.</i>
<b>Afin de permettre ma supervision, j'informe l'éducateur en présence de mes déplacements</b> , même si j'ai pris des ententes avec mon éducateur de suivi. Si l'éducateur est absent du bureau, je laisse un <b>message</b> écrit sur la feuille des messages à gauche de la porte ou un message vocal sur le répondeur.
<b>Note : Il est interdit de sortir par les sorties de secours des appartements ou de l'immeuble ou par mes fenêtres et mes balcons sauf en cas d'incendie.</b>

## 2. J'ACTUALISE MON ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE : je fais des choix que je maintiens

Afin de continuer à me développer, j'ai <b>une occupation à temps plein (minimum 35h00)</b> :
- soit aller à l'école
- soit travailler
- soit un mixte des deux.
Notes :
1) Si tu es sans emploi, tu pars en <b>recherche d'emploi entre 10h00 et 17h00</b> . Tu remplis le <b>formulaire</b> faisant état de tes démarches et tu le ramènes à l'éducateur en présence <b>avant 17h00</b> le jour même <b>avec les preuves</b> de tes démarches.
2) Afin de développer les habiletés et les aptitudes nécessaires au marché du travail, si tu es en <b>démarche d'emploi, tu acceptes d'être évalué par rapport à ton niveau d'employabilité et acceptes de participer aux différents services recommandés</b> (stage, atelier...).
3) Si tu n'as qu'un travail temps partiel, tu dois compléter ton horaire avec de la recherche d'emploi.
4) Tu dois accepter que nous entrions en contact avec l'école ou ton employeur, nous te ferons signer un formulaire d'autorisation de divulgation.
5) Si tu vas à l'école à temps complet, au cours du programme d'apprentissage, il te sera demandé de te trouver un emploi temps partiel car tu dois faire l'apprentissage du marché du travail et pratiquer la conciliation travail/école.

## 3. JE CONSOLIDE MON RÉSEAU SOCIAL

Afin de développer et consolider mon réseau social et pour éviter de recréer une vie de groupe, je <b>n'invite pas d'autres jeunes</b> des Appartements supervisés dans mon appartement.
Notes :
1) Le voisinage est également interdit sur le site des Appartements Supervisés (escaliers avant et de secours, sur le terrain, les balcons ou au coin de la rue).
2) <b>Le temps de cigarette est limité à 10 minutes et le nombre d'usagers à deux.</b>

## 4. JE PRENDS SOIN DE MA SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

- Je réponds à mes besoins physiques (alimentation, repos et hygiène)
- <b>Je n'ai pas de relation sexuelle dans les appartements</b>
- Je prends soin de ma santé (habillement, hygiène, accident, suivi médical).
- Je prends soin de ma santé psychologique (respect de soi, intimité)
- Je respecte les autres : <b>pas de violence, pas de sexisme, pas de racisme ou de pornographie.</b>

### 4.1 Je réduis les méfaits liés à ma consommation

Afin de respecter la loi et de réduire les méfaits associés à la consommation de substances psychoactives (drogue, alcool), je <b>ne peux avoir en ma possession des objets dangereux ou interdits tels que : arme blanche, drogue ou alcool.</b>
<b>Je comprends qu'il est formellement interdit de consommer ou posséder de la drogue ou de l'alcool ou du matériel lié à la consommation (papier, pipe, chicha,...).</b>
<b>Afin de réfléchir sur ma consommation, je collabore au dépistage de problème de consommation d'alcool ou de drogue.</b>
Notes :
1) Différents <b>outils</b> pourraient être utilisés : <i>Accrochez-moi pas, DEP-ADO, Premier contact, Mon dernier joint, etc.</i>
2) Si le dépistage démontre que tu es un <b>consommateur à risque</b> de devenir problématique, <b>tu devras participer au suivi proposé.</b>
3) Si le dépistage démontre que tu présentes <b>une consommation problématique</b> d'abus ou de dépendance, <b>tu devras aller consulter le Centre des dépendances de Montréal</b> pour la passation de l'IGT et recevoir les services proposés.
4) Puisque la consommation dans la ressource est interdite, aucune odeur ne sera tolérée.
5) Si tu perds le contrôle de ta consommation, une réorientation pourrait être envisagée.

#### 4.2 J'ai une bonne hygiène

Afin d'avoir une bonne hygiène corporelle, **je me lave quotidiennement.**

#### 4.3 Je consulte les spécialistes de la santé au besoin

Je **consulte** un spécialiste (médecin, psychologue, etc.) **lorsque je suis malade** et que je m'absente du travail ou de l'école. Je rapporte une **preuve** de ma consultation pour motiver mon absence. Je prends ma **journée complète de repos** à mon appartement.

#### 4.4 Je prends mes médicaments prescrits

Afin de bien me traiter, j'ai une **pharmacie de base et je prends les médicaments et thérapies qui me sont prescrits.**

#### 4.5 J'ai des comportements sécuritaires

Il est interdit de se faire tatouer ou percer dans la ressource.

Même si au Québec aucune loi n'interdit aux mineurs de se faire tatouer, nous te demandons des prendre les précautions suivantes :

- 1) *Prendre la décision plusieurs semaines d'avance*
- 2) *T'assurer de ne pas avoir de maladie de sang, d'allergies, de réactions cutanées, d'être enceinte, et d'avoir un poids stable*
- 3) *Ne pas exposer ta peau au soleil quelques semaines avant*
- 4) *Te reposer, bien t'hydrater et mettre de la crème hydratante les jours précédents*
- 5) *Raser la zone à tatouer (N.B. Le poil repoussera)*
- 6) *Ne pas consommer d'alcool (effet anxiolytique, dilatation vaisseaux sanguins) ou de drogue (éruptions cutanées ou convulsion) avant*
- 7) *Prendre un comprimé analgésique 1h00 avant (ibuprofène ou acétaminophène, pas d'aspirine)*
- 8) *Assure-toi que le tatoueur utilise des aiguilles neuves et emballées et qu'il désinfecte ta peau*
- 9) *Demande une garantie*
- 10) *Suis les instructions du tatoueur pour prendre soin de ton nouveau tatou (nettoyage, pansement, lavage, séchage, pommade, humidification...)*
- 11) *Suis les instructions du tatoueur sur les consignes à éviter (trempage, soleil, se gratter, vêtements, activité physique, gonflements...)*

#### Les mesures particulières

Pour tout manquement au code de vie (règlements) des mesures particulières pourraient s'appliquer. Les mesures seront proportionnelles aux manquements et en lien avec un objectif clinique. Il y a deux types de mesures particulières soit, les mesures éducatives contraignantes et les mesures de sécurité et de contrôle.

#### 1. Les mesures éducatives contraignantes

##### 1.1 Mesures de réparation

Imposition faite à l'usager de réparer réellement ou symboliquement un tort causé à autrui, à l'environnement ou à lui-même. Voici des exemples :

- Lettre d'excuse
- Geste de réparation
- Procéder au remboursement ou au remplacement
- Participer aux réparations des dommages
- Exécuter un travail utile à la communauté, à un individu ou à la ressource

##### 1.2 Mesures de privation

Imposition réduisant partiellement ou en totalité, dans l'espace ou dans le temps, l'utilisation de certains objets ou privilèges de l'usager ou d'activités qui lui sont propres. Voici des exemples :

- Restreindre ou suspendre la permission de circuler seul à l'intérieur ou à l'extérieur de la ressource. Il s'agit ici de privation de sortie ou de visites ou d'arrêt d'agir interne
- Suspendre l'exercice de privilèges qui lui avaient été accordés

## Code de vie : Appartements Supervisés Lucie Canuel, révisé 23-06-2017

- Suspendre la permission d'avoir certains objets en sa possession
- Restreindre ou suspendre la participation à des activités qui lui est propre
- Retirer une permission spéciale

### 1.3 Mesures de retrait

Il n'y a qu'un seul type de mesure de retrait possible en appartement supervisé

- **Le retrait hors service** : Imposition d'une mise à l'écart d'un usager de son groupe et à l'écart de son milieu de vie (Étape ou Goéland).

### 2. Mesures de sécurité et de contrôle

Il n'y a qu'un seul type de mesure de sécurité et de contrôle appliquée en appartement supervisé, c'est sont la mesure de fouilles et de saisies.

#### 2.1 Mesure de fouilles et de saisies

Investigation par laquelle un employé désigné procède à l'examen sur la personne ou les vêtements d'un usager, dans ses biens personnels, sa chambre individuelle ou un endroit qu'il fréquente, en vue de lui retirer un bien non autorisé au code de vie, un produit illégal ou un produit dangereux.